

***Arrêté portant sur la création de la commission d'examen des candidatures en  
2<sup>ème</sup> année de Master (M2) Mention Sciences de l'Océan, de l'Atmosphère et  
du Climat à la Faculté des Sciences et Ingénierie***

**La Présidente de Sorbonne Université**

**VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

**VU** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

**VU** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

**VU** la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 9 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des Facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

**ARRETE :**

**Article 1**

La commission d'examen des vœux **pour la 2<sup>ème</sup> année de Master (M2) Mention Sciences de l'Océan, de l'Atmosphère et du Climat à la Faculté des Sciences et d'ingénierie** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

**Président de la commission**

- Monsieur Francis Codron – Professeur des Universités - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra

**Membres de la commission**

- Madame Pascale Bouruet Aubertot – Professeure des Universités - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Madame Hélène Chepfer – Professeure des Universités - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Guillaume Gastineau – Maître de Conférences - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Madame Sophie Trincaz Duvold – Professeure des Universités - UFR Physique

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

**Article 3**

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante de la Faculté des Sciences et Ingénierie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10/03/2026  
La Présidente de Sorbonne Université  
Nathalie DRACH TEMAM

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation  
Stéphanie Bonneau  
Vice-présidente Formation et expérience étudiante

